

[24] MAFIA

La douanière corrompue implore le pardon

Reconnue coupable d'avoir ouvert les portes de l'aéroport Montréal-Trudeau aux trafiquants de cocaïne de la mafia italienne du Québec, l'ex-douanière Nancy Cedeno risque cinq ans de prison. Par **Geoffrey Dirat**

Cinq ans derrière les barreaux. Du sursis. Ou un entre-deux, avec une peine d'utilité publique à purger dans la collectivité. Voilà, résumé, l'enjeu du nouveau procès de Nancy Cedeno. Arrêté en 2006 lors du coup de filet anti-mafia contre le clan de Nick Rizzuto, l'ex-agent des services frontaliers du Canada a déjà été reconnu coupable de corruption par la Cour du Québec. Vendredi, la jeune femme comparait pour connaître sa sentence. Larmoyante, elle a demandé la « clémence » du tribunal. L'accusation a requis la prison ferme pour sa « trahison ».

STRATAGÈME. Imaginant que ses complices importaient, au pire, des sacs Gucci ou Vuitton, l'ex-douanière avait en fait aidé les mules de la mafia italienne monténégraise à franchir les contrôles à l'aéroport Montréal-Trudeau. Le stratagème était bien rodé. Nancy Cedeno avait fourni des cartes de déclaration douanière pré-remplies. Ces documents sont remis à tous les passagers entrants au Canada par avion. Ils doivent y indiquer les marchandises qu'ils transportent. Une fois à l'aéroport, les voyageurs passent devant un douanier qui étudie leur déclaration, et y appose un code. Renouvelé chaque jour, il permet à ses collègues du second contrôle de savoir s'ils doivent ou non fouiller les bagages.

À l'époque aux prises avec des problèmes d'argent, la jeune femme avait été mise en confiance par un policier militaire basé à Halifax. Il lui promet 500 \$ canadiens

(370€) pour son coup de main, certifiant qu'il ne s'agit pas d'un trafic de drogue. « Je ne te ferais jamais courir un tel danger. Mais moins tu en sais, mieux c'est », lui aurait dit son ami. Rassurée, Nancy Cedeno lui remettra cinq cartes avec le code permettant d'éviter la fouille les jours prévus pour le trafic

47 KG DE COKE. Des sacs à main contrefaits, les passeurs n'en ont jamais ramenés dans leurs valises. Ils devaient importer neuf kilos de cocaïne en provenance d'Haïti et 38 autres kilos venant du Venezuela. Devaient. Car les livraisons de poudre blanche ont finalement échoué à Port-au-Prince et Caracas. La douanière n'a donc jamais touché ses 500\$. Mais elle a quand même été interpellée, en novembre 2006, dans le cadre de l'opération Colisée qui visait Nick Rizzuto (voir ci-contre), parrain de la mafia montréalaise et commanditaire de ce narcotrafic aéroportuaire. Pas de chance pour elle, les policiers ont retrouvé l'une des cartes que la jeune femme avait pré-remplies, négligemment jetée par un passeur dans les poubelles de l'aéroport.

À l'automne dernier, Nancy Cedeno a réussi à convaincre la Cour du Québec qu'elle ignorait travailler pour la mafia. La juge Claude Millette avait cru sa version, la reconnaissant coupable de corruption, tout en l'acquittant de sept chefs d'accusation, plus graves, comme complot, gangstérisme ou importation de stupéfiants. Six mois après ce camouflet, le re-

présentant du ministère public a mis en garde la magistrate contre une nouvelle sentence clémente.

TROIE. Comparant Nancy Cedeno à une « citoyenne de Troie qui a fourni le cheval aux Grecs pour leur permettre d'entrer en catimini dans la ville », la Couronne a réclamé, vendredi dernier, une peine « exemplaire » : cinq ans de prison ferme. La fonctionnaire corrompue a imploré la juge de ne pas la faire payer pour des gangsters avec qui elle n'a rien à voir. « Si on me met en prison, les seules personnes à qui ça va nuire sont mes deux filles », a-t-elle déclaré. Ajoutant que cela n'arrêterait pas l'importation de drogue. Verdict le 13 mai. ←

1 000 chefs d'accusation

Lancée le 22 novembre 2006, l'opération Colisée est la plus grande rafle anti-mafia de l'histoire du Canada. Au terme de cinq années d'enquête, 700 policiers ont été mobilisés pour procéder à l'arrestation de 73 suspects, supposés appartenir au clan de Nick Rizzuto, fils de Vito, le grand parrain de la mafia canadienne extradé aux États-Unis en 2004. Trafic de drogue, corruption, rackets, règlements de compte... Près de... 1 000 chefs d'accusation ont finalement été retenus contre les 90 accusés poursuivis dans le cadre cette enquête. La plupart ont été condamnés et se trouvent aujourd'hui derrière les verrous. ←